



LES NÉGOS SUR LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

En 2024, le syndicat SUD était amené à renégocier cet accord pour la période 2024-2028. À l'époque nous avons refusé de signer l'accord pour une raison très simple : **nous considérons que si nos collègues ont le droit à des RTT, ils doivent être libres de décider de les prendre ou de se les faire payer.**

Cette solution avait pour avantage de répondre à 2 besoins :

- Les salariés auraient pu prendre le nombre de RTT qu'ils veulent dans l'année et se faire payer le reste en fin d'année.
- Cela aurait mis fin à « **l'arnaque de Bodet à l'embauche** » :
 - Lors de l'entretien d'embauche, **vous négociez un salaire à 2000 €, la boîte accepte.**
 - Au final **vous découvrez que vous êtes payés 1926 € avec 74 € d'heures sup !**



Voir notre tract du 31 mai 2024

Malheureusement, alors que 80% des salariés étaient d'accord avec notre proposition, la direction n'a rien voulu savoir, et a pris la décision unilatérale de maintenir le système existant.

1ère réunion : Jeudi 17 septembre 2026

Pour préparer cette négociation, nous avons diffusé un sondage auprès des salariés de Time & Sport, **et le verdict est sans appel :**

EN 2026, VOUS ÊTES 80% À VOULOIR PLUS DE RTT DISPOS, EXACTEMENT COMME EN 2024 !

C'est pourquoi le syndicat SUD INDUSTRIE 44/49 a revendiqué que les 3 RTT manquants soient disponibles :

- **Perdre un RTT pour travailler 94 secondes de moins, c'est ridicule !**
 - Au final on travaillera autant et on aura juste un jour de RTT pour rien !
- **Perdre un RTT pour gagner 9,11€ brut de plus par moins, c'est encore plus ridicule !**
 - On veut un vrai salaire pour notre pouvoir d'achat et ne pas dépendre d'heures supplémentaires pour survivre !

